

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Le problème agraire est une des plus graves questions que la révolution sociale aura à résoudre.

De sa solution dépend, à n'en pas douter, le succès de cette révolution.

Nous savons tous qu'il ne sera pas suffisant, *contrairement à ce que préconisent, en principe, tous les partis politiques*, de changer la forme étatique d'un régime ; de substituer, à la tête du gouvernement, un parti déterminé à un autre parti.

Avant tout, il faudra assurer la *vie matérielle* du pays en révolution ; et ce résultat ne pourra être atteint qu'en organisant la production en général, et *en premier lieu*, la production agricole, selon les nouveaux principes qui seront à la base de cette révolution.

Cette considération est suffisante pour requérir et retenir l'attention des syndicalistes révolutionnaires, fédéralistes et anti-étatistes de tous les pays.

Cependant, quelle que soit l'importance capitale de cette considération, il en est une autre qui doit aussi nous guider et qu'il est indispensable d'étudier en préparant l'organisation de la production agricole, véritable support de la révolution. C'est celle-ci : *de plus en plus, il apparaît que la révolution peut prendre naissance dans les campagnes.*

En effet, l'analyse de la situation européenne démontre clairement que l'élément paysan a, partout, une tendance extrêmement marquée à se placer à la tête des mouvements de révolte ayant un caractère révolutionnaire. Les fascistes ne pourront rien contre cela.

Dans mon article publié dans la revue espagnole *Orto*,

sous le titre : « *Que sera la prochaine et inévitable révolution ?* », j'ai démontré que les travailleurs des champs, se rendant pleinement compte de leur situation misérable, avaient secoué, d'une façon ou d'une autre, le joug qui les opprimait dans tous les pays de l'Europe.

Au surplus, il faut reconnaître — et je l'ai prouvé, en citant des faits indéniables — que, contrairement aux prévisions antérieures, les mouvements révolutionnaires de caractère agraire avaient, partout, *partiellement triomphé*, alors que les mouvements industriels avaient, partout également, *complètement échoué*.

De toute évidence, il ne saurait être question de bâtir un système reposant sur cette constatation, quelle que soit l'importance de celle-ci : il s'agit encore moins, bien entendu, d'ériger un dogme : *d'affirmer que les mouvements industriels sont pour toujours et partout voués à l'échec et, qu'à l'avenir, seuls les mouvements agraires triompheront.*

Ce serait absolument contraire à toute notre doctrine, essentiellement expérimentale, et seuls des partis politiques pourraient raisonner ainsi et agir en conséquence.

Mais il n'est nullement démontré, *en dépit de ce qu'on croyait généralement dans nos milieux — de ce que j'ai cru moi-même, bien que je sois d'origine paysanne — que les travailleurs des champs ne seront que des forces secondaires qui n'interviendront qu'après les ouvriers des villes.*

Au contraire, tout porte à croire qu'ils agiront, pour le moins, en même temps et peut-être avant les travailleurs des usines et des chantiers.

En tout cas, qu'ils interviennent simultanément avec les ouvriers de la ville ou avant eux, une chose est, désormais, certaine : *les travailleurs des champs ne seront plus une force d'appoint de la révolution qui acceptera plus ou moins ce qui sera réalisé à la ville ; ils seront, sinon la force active essentielle, du moins une force qui remplira, dès le début de la révolution, aux côtés du prolétariat des villes, le rôle qui lui revient.*

Instruits par les essais passés — dont certains sont, d'ailleurs, récents — connaissant l'ardent désir de liberté des travailleurs des champs ; sachant qu'ils sont, partout, partisans d'une organisation sérieuse de leurs forces sur le terrain syndical et de la préparation à la gestion et l'exploitation des terres, nous avons le devoir impérieux de les aider dans cette tâche, si difficile et si ingrate à la fois.

« Pâturage et labourage, disait, jadis, Sully, ministre de Henri IV, sont les deux mamelles de la France. »

Aujourd'hui, on peut dire : *Agriculture et industrie sont les deux mamelles de la Révolution.*

Qu'elles s'épuisent, l'une ou l'autre, et la révolution aura vécu.

Pour éviter cette catastrophe, il est nécessaire que, parallèlement et simultanément, nous poursuivions, avec décision, notre tâche d'organisation et de préparation sur les deux terrains : *industriel et agraire.*

C'est pour le prolétariat tout entier, *une question de vie ou de mort.*

Organisation agricole (voir planche 2)

Ceci fait, je vais exposer, maintenant, *la structure, le fonctionnement et la mission* des rouages qui composent cet organisme, que je crois capable d'assurer la marche de la production agricole pour le compte et au bénéfice d'une collectivité libérée.

STRUCTURE

Avant tout, considérons que l'organisation dont il s'agit repose, conformément à nos principes fédéralistes, sur le producteur ou travailleur ; que c'est celui-ci qui fait mouvoir, à tous les degrés, les rouages — très simples — du mécanisme de la production.

Comme dans l'organisation industrielle, le travailleur est pleinement maître de ses décisions. C'est lui qui *discute, décide, agit et contrôle.*

On voit également que son activité est double ; qu'elle s'exerce, à la fois, au moyen d'organismes différents, sur le plan technique et sur le terrain social.

Cependant, comme je traiterai plus tard la question de l'organisation sociale et de l'organisation syndicale, en général, il me paraît nécessaire de consacrer uniquement cet exposé à l'organisation technique de la production agricole.

A mon avis, il est absolument indispensable de *faire bien comprendre à tous que les Fédérations agricoles, de même que les Fédérations industrielles, ne sont, ne peuvent et ne doivent être que des organismes exclusivement techniques.*

De même, il est nécessaire *d'admettre qu'on ne peut s'en passer*, qu'elles ont leur place nettement marquée dans le mouvement syndical moderne et que, pour que celui-ci puisse accomplir sa mission, *avant, pendant et après la révolution*, ces Fédérations doivent absolument exister.

FONCTIONNEMENT

L'examen le plus sommaire du plan d'organisation permet de se rendre compte :

1° Qu'il existe un rapport constant entre tous les rouages : du travailleur à la Fédération internationale de l'Agriculture ;

2° Que chacun de ces rouages dispose, pour accomplir sa tâche, d'un nombre égal d'Offices spécialisés, qui se partagent la besogne et permettent ainsi d'augmenter et de coordonner l'activité, de proche en proche, du plan initial au plan final ;

3° Que les divers Offices sont placés sous le contrôle permanent et direct du rouage dont ils dépendent et, par conséquent, des travailleurs qui le composent, par le jeu de leurs organes de décision, d'exécution et de contrôle ;

4° Que cette organisation permet d'agir sur le quadruple plan suivant : local, régional, national et international, comme l'exigent les problèmes à résoudre.

Ainsi, tout se tient, se soude et s'enchaîne et aucun détail du problème ne peut échapper à l'investigation.

Il est inutile d'indiquer que je n'ai fait figurer sur ce schéma que les organismes essentiels. En effet, il est certain que les nécessités imposeront, sans nul doute, la création d'Offices ou de Services secondaires. Il sera temps d'y pourvoir, au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir.

Mais tel quel, le système préconisé me paraît parfaitement suffisant pour assurer une bonne organisation de la production agricole dans la période révolutionnaire.

MISSION DES ROUAGES

Pour bien se pénétrer du rôle qui incombe à tous les rouages ; pour bien comprendre les rapports qui doivent exister entre eux, il est absolument indispensable de les examiner un à un ; de démonter, en quelque sorte, le mécanisme, de l'étaler et, ensuite, de le remonter et de bien ajuster l'ensemble.

a) PAYSANS TRAVAILLEURS. — De même que dans l'industrie, l'unité de base, réelle et vivante, permanente et intangible, est le producteur ou travailleur.

C'est sur lui que repose tout le système et, hors de lui, sans lui, rien ne peut exister : *ni production, ni société*. Mais il n'est pas moins évident, si on veut assurer effectivement la vie de la collectivité, qu'il faut, d'abord, réunir et grouper les forces, toutes les forces, dans un cadre général, puis les spécialiser, pour embrasser, ensuite, toutes les parties du problème et les résoudre simultanément.

Une telle tâche ne peut être réalisée que par une organisation qui a banni toute exploitation et détruit, au préalable, toute autorité par l'institution d'une égalité sociale effective et complète.

Ce résultat ne peut être obtenu que par l'exploitation des terres et des richesses naturelles, au bénéfice de tous les travailleurs *pour tous et par tous*.

Ceci suppose donc que tous participent, d'une manière identique, à la vie et à l'activité de l'ensemble : *qu'il n'y a ni privilégiés, ni déshérités, que chacun est bien égal de tous*.

b) SYNDICAT. — Comme dans l'industrie, le Syndicat est le groupement naturel, la cellule de base. Nul autre organe ne peut le remplacer.

C'est à lui qu'incombe, dans une localité donnée, d'organiser, de régler la production, avec l'aide des *Comités de culture et des Conseils de ferme (ou d'exploitation)*, qui sont les groupes techniques du Syndicat agricole, au même titre que les Comités d'atelier et les Conseils d'usine sont les rouages techniques du Syndicat industriel.

Je n'insisterai pas sur les raisons aussi multiples que péremptoires qui obligent à choisir le Syndicat comme groupement de base, aussi bien techniquement que socialement.

Je les ai déjà exposées dans l'étude consacrée à la production industrielle.

Le Syndicat agricole doit donc avoir pour mission d'organiser l'ensemble de la production dans une localité déterminée. Informé, d'une part, par les Offices spécialisés de cette localité, de sa région économique et industrielle, il doit s'efforcer, d'autre part, d'atteindre — et même de dépasser légèrement — le quantum de production et d'obtenir la qualité qui lui est indiquée pour chaque branche, selon le caractère du sol : élevage, cultures diverses, etc...

C'est également à lui qu'incombe, avec le concours de ses Comités de culture, de choisir les terrains les plus aptes pour

y cultiver tel ou tel produit : blé, avoine, orge, vigne, lin, chanvre, etc... ; de demander aux Offices qualifiés les engrais et instruments nécessaires ; de réclamer et de faire exécuter les travaux d'irrigation indispensables pour fertiliser les terres ; de faire installer la force motrice qu'utiliseront les instruments de culture sur une vaste échelle ; de doter les locaux d'habitation du confort et les locaux de travail d'un bon outillage, les champs et les voies de communication d'un éclairage électrique, etc...

Enfin, le Syndicat sera chargé de représenter les travailleurs de son ressort au sein de l'Union locale des Syndicats et participera ainsi à la vie sociale de la localité.

Son action sera décidée, son activité s'exercera dans les assemblées générales de l'Union locale des Syndicats, auxquels devront participer tous les travailleurs de son ressort. En un mot, il fonctionnera exactement comme le Syndicat industriel. Seul, son aspect différera un peu sur le plan technique, mais il est absolument analogue sur le plan social. Enfin, comme le Syndicat industriel, il aura ses Sections locales, où seront traitées les questions sociales.

Revenons, maintenant, aux rouages techniques du Syndicat agricole : le Comité de culture et les Conseils d'exploitation ou de ferme.

c) COMITÉ DE CULTURE. — Le Comité de culture est chargé exclusivement du travail technique.

Dans une exploitation agricole déterminée, il a charge de réaliser, dans les meilleures conditions, le quantum de production qui lui est indiqué et d'obtenir la qualité prévue. Son activité doit se développer par l'étude des terrains, de leurs qualités, de leur rendement possible, des moyens de les améliorer et de les rendre aptes, le cas échéant, à recevoir telle ou telle culture, il doit viser à augmenter la valeur du sol ; prévoir et faire réaliser les travaux d'irrigation et d'assainissement susceptibles de fertiliser la terre. Comme le Comité d'atelier, il doit disposer d'un Service d'investigation et de perfectionnement dirigé par des personnes compétentes : *les unes ayant étudié l'agronomie, les autres possédant de solides connaissances pratiques.*

Il aura aussi la mission d'organiser le travail pratiquement ; de fixer, *par voie d'accord entre ses membres, en tenant compte des besoins à satisfaire et de l'effort à produire par tous*, la durée de la journée de travail ; de rechercher les meilleures méthodes d'exécution.

Les divers Comités de culture — un par ferme ou exploitation — d'un même Syndicat se réuniront périodiquement. Ils confronteront leurs méthodes et les résultats obtenus ; ils étudieront les rapports émanant des Syndicats de leur région économique et des autres régions des divers pays ; ils communiqueront à ceux-ci et à ceux-là leurs propres méthodes et résultats, afin d'obtenir partout, par le choix des moyens les meilleurs, le plus fort rendement tout en diminuant la peine du travailleur ; ils poursuivront la recherche des meilleurs procédés de sélection animale et végétale et les perfectionneront constamment.

Leur objectif permanent devra être le suivant : diminuer la fatigue du travailleur, réduire au strict minimum son temps de travail, augmenter son bien-être au travail et chez lui, dans tous les domaines, en un mot.

d) CONSEILS DE FERME (OU D'EXPLOITATION). — Le Conseil de ferme (ou d'exploitation) dirige, *pour le compte de la collectivité*, l'exploitation de la ferme, s'il s'agit de culture *intensive*, spécialisée ou difficile, en raison de la configuration du terrain ou de culture *extensive*, selon la nature du terrain.

Il se peut, en effet, qu'une exploitation, en raison de la qualité du sol, soit spécialisée en une seule sorte de culture : blé, vigne, élevage, etc... C'est la culture *extensive*, peu coûteuse.

Il se peut, au contraire, que par la diversité de son sol, elle soit appelée à pratiquer plusieurs sortes de culture. C'est la culture *intensive*, plus coûteuse.

Le Conseil de ferme (ou exploitation), aidé par ses Comités de culture, en tout ce qui concerne la partie technique, assume le fonctionnement et la gestion de la ferme (ou de l'exploitation).

C'est à ce Conseil, placé sous le contrôle *permanent et direct* de tous les travailleurs de l'exploitation (ou de la ferme), qu'est dévolu le soin de gérer l'établissement convenablement, *avec un haut sens de l'intérêt collectif* ; d'établir les bilans-matières, d'entretenir les relations nécessaires avec les autres exploitations groupées au sein du même Syndicat agricole ; de renseigner les divers Offices techniques du Syndicat ; de fournir aux Comités de culture les instruments de travail ; d'emmagasiner la production, d'en expédier l'excédent sur les points désignés par les différents Offices compétents ; de distribuer les engrais demandés au Syndicat, suivant les indica-

tions fournies par le Comité de culture ; de faire procéder à l'installation des appareils d'éclairage et de force motrice.

De même que les Comités de culture, le Conseil de ferme (ou d'exploitation) se réunira avec les autres Conseils faisant partie du même Syndicat ; il confrontera avec eux les moyens et les résultats obtenus, afin de faire progresser sans cesse l'exploitation par une adroite et honnête gestion que seront appelés à *contrôler périodiquement* — ou sur leur demande — les travailleurs de la ferme familiale ou de l'exploitation collective.

e) FÉDÉRATIONS RÉGIONALES ET NATIONALES DE L'AGRICULTURE.

— Ces Fédérations devront s'intéresser à toute la production, dans leur région ou dans l'ensemble du pays ; elles devront connaître toutes les possibilités de rendement, de façon détaillée, par branche ; être au courant de toutes les méthodes d'exploitation et de sélection animale et végétale, suivre toutes les expériences faites ici ou là ; enfin, elles devront connaître exactement l'importance de la main-d'œuvre employée et disponible, dans chaque spécialité.

Pour remplir leur mission, elles seront dotées des six Offices techniques suivants :

- Office statistique de la Production générale ;
- de Culture ;
- de la Main-d'œuvre ;
- d'Élevage ;
- des Engrais et Outils agricoles ;
- de l'Irrigation et de l'Électricité.

Le rôle particulier de chaque Office — qui sera, cependant, précisé en temps utile — est indiqué par sa dénomination même.

Néanmoins, j'insiste, dès maintenant, sur celui de l'*Office de Culture*, qui apparaît avec moins de clarté, et qui est, pourtant, d'une importance absolument capitale.

L'OFFICE DE CULTURE remplit, à l'égard des Fédérations régionales, nationales et internationales d'agriculture, le même rôle que l'*Office des Recherches et Inventions* auprès des Fédérations d'industrie de même nature.

Il tient ses renseignements des Comités de culture, par le canal des Syndicats.

Il dispose de laboratoires et de champ d'expériences, d'un corps d'ingénieurs agronomes et de professionnels qualifiés, il fait procéder aux sélections animales et végétales, il coor-

donne et unit les efforts en vue de mener à bien les études économiques de son ressort et de réaliser les perfectionnements à apporter à l'outillage. Pour cela, il dispose de services spéciaux qualifiés. En résumé, il est, dans sa sphère d'activité, le *guide technique* des Syndicats agricoles et de leurs Comités de culture.

Pour suivre toutes les questions qui sont de sa compétence, il est en rapport avec tous les Offices de même nature : régionaux, nationaux et internationaux. Il informe les rouages intérieurs avec lesquels il est en relation des travaux scientifiques exécutés, des perfectionnements techniques réalisés, des méthodes de travail appliquées avec succès.

De façon identique, les autres Offices recevront des Syndicats les renseignements nécessaires pour exercer utilement leur activité.

Ainsi aidés dans leur tâche, les Fédérations agricoles régionales et nationales pourront représenter, en toute connaissance de cause, l'agriculture au sein des Conseils économiques régionaux et nationaux. Elles permettront aussi au mouvement syndical d'embrasser la totalité du problème économique. Elles seront les véritables organisations régulatrices de la production agricole dans leur région et dans leur pays.

Elles donneront la possibilité d'assurer rationnellement les échanges nécessaires entre les régions et les pays, suivant les indications données par les *Offices d'échanges intérieurs et extérieurs*.

f) FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE. — Cette Fédération dispose des mêmes Offices que les Fédérations régionales et nationales.

Par les renseignements qui lui seront fournis par ces dernières, elle connaîtra *exactement et constamment* l'état de l'agriculture dans chaque pays et, dans le monde entier, d'une façon détaillée.

Elle sera au courant, par le jeu de ses Offices, de tout ce qui se réalisera dans le domaine agricole et capable, à son tour, de renseigner le Conseil économique international, les Centrales nationales, les Fédérations d'agriculture de tous les pays, sur l'importance des récoltes existantes, des échanges possibles, etc...

De fréquentes consultations avec ses Fédérations nationales lui permettront de généraliser les meilleures méthodes de travail, et d'appliquer les perfectionnements techniques qui auront donné, à l'expérience, les meilleurs résultats ; de faire connaître les sélections animales et végétales recommandables ;

de spécialiser, si c'est nécessaire, certaines régions dans une production qui leur convient particulièrement ; de faire circuler convenablement les produits ; de faire entreprendre les grands travaux qui intéressent à la fois plusieurs pays, avec le concours des Centrales nationales et Fédérations d'industrie intéressées ; de tenir à jour la comptabilité de la main-d'œuvre en vue d'une utilisation judicieuse et productive.

Elle représentera l'Agriculture au sein du *Conseil économique international*.

Elle fournira à l'internationale syndicale et à ses Offices techniques tous les renseignements qui leur seront nécessaires pour assurer rationnellement les échanges et la répartition.